

CL.O.A./16.02.93.-
REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA
FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES
CARRIERES ADMINISTRATIVES

~~SECRET~~ N° 93-624 DU 8 Décembre 1993
/MFPRA/DGFP/DGCA/SAV.-
Portant inscription au tableau d'avance-
ment au titre de l'année 1992 de Monsieur
KAPALANN (Alain Kalmart), Administrateur
de Santé des cadres de la catégorie A,
hiérarchie I des cadres administratifs
de la Santé.-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ISAS.-

(/u la Constitution de ~~15 Mars 1992~~ ;
(/u la Loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989 portant refonte
du Statut Général de la Fonction Publique ;
(/u le décret n° 62/130/FP du 9 Mai 1962 fixant le régime
des rémunérations des Fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/190/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la
nomination et à la révocation des cadres de l'Etat ;
(/u le décret n° 65/50 du 16 Février 1965 fixant le
statut commun des cadres administratifs de la Santé Publique ;
D.G.B. (/ le décret n° 65/170/FP du 25 Juin 1965 règlementant
l'avancement des Fonctionnaires ;
(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant
et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet
1962 fixant les échelonnements indiciaires des Fonctionnaires ;
(/u le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le
circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avan-
cements et révisions des situations administratives des Agents de
l'Etat ;
D.G.C.F. (/ le décret n° 90/726 du 14 Novembre 1990 portant
déblocage des effets financiers des avancements et des révisions
des situations administratives ;
(/u le décret n° 93/315/du 23 Juin 1993 portant
nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 93/318 du 24 Juin 1993 portant
nomination des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 93/327 du 19 Juillet 1993 portant
organisation des intérieurs des Ministères ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règle-
ment sur la solde des Fonctionnaires ;
(/u le Procès-Verbal de la Commission Administrative
Paritaire d'avancement réunie à Brazzaville, le 18 Janvier 1993 ;

~~SECRET~~ :

./.



ARTICLE 1er. - Monsieur YAPAMANN (Alain Kalmer) Administrateur de Santé de 1er échelon/de la catégorie A, hiérarchie I des cadres Administratifs de la Santé Publique de la République du Congo, en service à la Direction de la Médecine Préventive, est inscrit au tableau d'avancement au titre de l'année 1992 pour le 2è échelon de son grade à deux (2) ans.

ARTICLE 2.- Le présent décret sera enregistré, publié au JORC et communiqué partout où besoin sera./

Brazzaville, le 8 Décembre 1993

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction Publique
et des Reformes Administratives,

Jean Prosper KOYO.6

Général- Jacques Joachim YHOMBE DRANGO.

AMPLIATIONS

- JORC 2
- ~~DDP~~
- DGFP/BSM
- DGB/DGCE
- MSPAS/DGSP
- DMP
- INTERESSE
- DOSSIER
- SGG/BC